

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 014-4425/18/BM

■ Renouveau de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels au titre du Grand Site Sainte-Victoire - Approbation d'une convention MET 18/8023/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) fédère les plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente près de 700 experts.

Il est copiloté par la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et son animation est assurée depuis sa création en 1985 par l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'Écodéveloppement (ARPE).

Le Réseau est remarquable par sa diversité et par la force qu'il représente du fait de cette diversité. Il rassemble 29 membres en charge des plus grands espaces naturels protégés de la région, territoires non seulement d'expérimentation, mais d'exemplarité qui doivent pouvoir diffuser leurs savoirs faire au-delà de leurs propres frontières.

Depuis 1985, le RREN a évolué et s'est construit une image originale au-travers de différentes étapes :

1. une phase de rencontres entre les différents acteurs,
2. une phase de mutualisation et d'échanges des savoirs et savoir-faire,
3. une phase de transmission vers l'extérieur,
4. une phase de réflexion sur les valeurs qui l'animent.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

Dans le contexte actuel (convention sur la biodiversité biologique, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie globale pour la biodiversité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, schéma régional de cohérence écologique), le réseau a un rôle important à jouer pour l'avenir, pour contribuer au mouvement régional d'ensemble pour la préservation de la biodiversité, à commencer par un rôle d'essaimage de ses valeurs, à la fois en direction des autres espaces, et en direction des élus et de tous les citoyens.

Le Réseau a également un rôle important à jouer en tant que vecteur de sensibilisation, d'éducation ou de formation aux questions environnementales/ liées à la biodiversité.

Il développe, outre les actions d'information, d'échanges et de mutualisation, 2 projets d'action majeurs :

- L'opération « chemins de la biodiversité », projet d'envergure régionale de sensibilisation à la biodiversité via une offre de découverte participative au sein des espaces membres du réseau.
- Le rapprochement des gestionnaires d'espaces naturels protégés avec les entreprises en vue de faciliter et renforcer les partenariats techniques et financiers via, par exemple, l'organisation d'une rencontre annuelle des gestionnaires d'espaces naturels et des entreprises et la mise en place et l'animation d'un club des entreprises du RREN.

Sainte-Victoire, Grand Site de France, est membre du réseau depuis de nombreuses années et une étroite collaboration existe depuis lors entre les deux parties.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler l'adhésion au RREN de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du Grand Site Sainte-Victoire pour l'année 2018.

Son adhésion se traduit sous forme d'une convention annuelle de partenariat, en annexe.

Le montant de la contribution financière annuelle est fixé par le comité de suivi du réseau et validé en Assemblée Plénière. Elle est basée sur le budget de fonctionnement de l'année (n-2).

Règles de calcul pour déterminer le montant de la contribution financière annuelle au réseau :

Catégorie structures gestionnaires d'espaces naturels protégés

Tranche n°1 : budget de fonctionnement (n-2) < 500 K€ - Contribution financière : 500,00 €

Tranche n°2 : budget de fonctionnement (n-2) 500 K€ < 3.000 K€ - Contribution financière : 1.000,00 €

Tranche n°3 : Budget de fonctionnement (n-2) > 3.000 K€ - Contribution financière : 2.000,00 €.

Sur cette base, la contribution financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, gestionnaire de la Direction Grand Site Sainte-Victoire, s'élèvera pour l'année 2018 à 2.000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ENV 006-1857/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant sur l'adhésion de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels pour la Direction Grand Site Sainte-Victoire et paiement de la cotisation 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels et le règlement de la cotisation d'un montant de 2000 euros pour l'année 2018.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'Écodéveloppement, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix fonction 76 nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture
Parcs et Espaces naturels

Christian BURLE